



Au Conseil Intercommunal

Préavis 04/2016
relatif aux dépenses extrabudgétaires

Membres du CODIR – dicastère « Finances »
M. Paul MENARD et M. Yves RAVENEL

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 13 de nos statuts, nous vous présentons une proposition concernant les dépenses extrabudgétaires de la compétence du Comité de direction.

Nous sollicitons le Conseil Intercommunal afin d'obtenir la compétence d'utiliser un montant non budgété de CHF 20'000.—par cas. Il sera rendu compte de l'emploi fait de cette compétence dans le rapport de gestion.

Conclusion :

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- | | |
|---------|--|
| vu | le préavis No 04/2016 concernant les dépenses extrabudgétaires |
| ouï | le rapport de la commission de gestion et finances |
| attendu | que le point a été régulièrement porté à l'ordre du jour |
| décide | d'approuver la proposition relative aux dépenses extrabudgétaires. |

Ainsi délibéré par le CODIR dans sa séance du 14 septembre 2016.

Au nom du CODIR (Comité de Direction) :
La Présidente : Florence RATTAZ
La secrétaire générale : Dominique ALTHAUS
1272 Genolier
Tél. 022 366 42 91
aisge@bluewin.ch

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 28.9.2016

Rapport de la commission de gestion et finances sur le préavis 04/2016 relatif aux dépenses extrabudgétaires

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 15 septembre 2016 à la salle de réunion AISGE pour étudier le préavis cité en titre en présence de Mmes Florence Rattaz, présidente du CODIR, Dominique Althaus, secrétaire générale, et Jannick Burnier, boursière, que nous remercions pour la clarté de leurs explications.

Nous tenons tout d'abord à relever que le montant de CHF 20'000.- par cas est identique à celui accordé par le Conseil intercommunal pour la législature 2011-2016. En effet, ces dépenses extrabudgétaires ont très peu été utilisées lors de la législature précédente (remplacement de stores endommagés et achat de meubles pour les nouveaux locaux AISGE) et n'ont jamais exigé un dépassement de la limite fixée. Le budget est calculé de manière assez large pour absorber la plupart des imprévus.

Par contre, notre commission insiste pour que le Conseil intercommunal soit informé de manière transparente sur chacune de ces dépenses, ce qui n'a pas été le cas lors de la législature précédente. Dès cette année, la secrétaire générale nouvellement engagée aura la charge de rédiger un rapport de gestion où l'emploi fait de cette compétence devra être clairement mentionné.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances vous recommande d'approuver ce préavis en accordant au Comité de direction, pour la législature 2016-2021, un montant de CHF 20'000.- comme compétences financières pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles.

Trélex, le 16 septembre 2016.

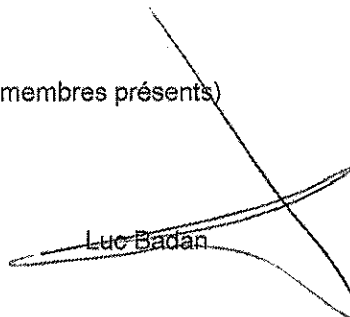
La commission de gestion et finances (membres présents)



Patricia Audétat



Thomas Kriha



Luc Badan